

Décision

Générale

colonial

Décision n° 4-193-1912 portant nomination dans le personnel des plantons.

n° 4-193-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 novembre 1912

Numéro JO
n° 193 du 01/12/1912

Date du numéro
1 décembre 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté de ce jour portant organisation du personnel des plantons, notamment l'article 13 dudit acte

Sur la proposition du Secrétaire Général ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont nommés, à compter de ce jour : Planton de 1re classe, à la solde minimum de 65 fr. par mois : Guellé Ali. planton au Gouvernement ; Planton de 2e classe, à la sol de minimum de 50 fr. par mois : Omar Noor, planton au Secrétariat Général ; Hassen Guiré, planton au Secrétariat Général : Planton de 3e classe, à solde maximum de 45 fr. par mois : Ou: Sama Dambil, planton au Secrétariat Général : Aden Guiré, planton au Secrétariat Grénéral : Mohattied Abdallah, planton au service de la Police : Hamed Ali. planton au service de la Justice ; Djama Hassan, planton au service des Travaux Publics ; Gouled Farah, planton au service des Postes ; Goud lal Guedi, planton au service des Postes ; Said Samatar, planton au service des Postes ;

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.